



RWE

© OuestAm

Participez à l'enquête publique !

Projet éolien de la Maison des Champs

Commune de Bouzonville-aux-Bois

Du 6 janvier au 10 février 2026

lamaisondeschamps.projet-eolien.com

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

Le réchauffement de la planète atteindra +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès le début des années 2030. C'est le constat clair du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui a publié son sixième rapport d'évaluation, état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique en mars 2023. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹.

En France

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France repose notamment sur le remplacement du pétrole par de l'électricité. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables, dans un contexte où le parc nucléaire français va nécessiter plusieurs années avant d'être renouvelé².

En Centre-Val de Loire

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la région. Ce schéma s'articule autour de plusieurs thématiques comme l'habitat, le développement des transports, ou la maîtrise et la valorisation de l'énergie par exemple³. La région souhaite couvrir 100% de ses besoins énergétiques en énergies renouvelables d'ici 2050.

1. Le site du GIEC <https://www.ipcc.ch>

2. <https://www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone>

3. Le SRADDET-Centre-Val de Loire

Zoom sur la stratégie des collectivités locales

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais rappelle que le développement des énergies renouvelables est indispensable pour atteindre les objectifs du SRADDET et réduire la dépendance énergétique du territoire. L'éolien y est identifié comme un levier majeur pour maîtriser la facture énergétique et tendre vers une autonomie énergétique durable.

Objectifs de développement des énergies renouvelables, inscrits dans le SRADDET à l'échelle du PETR (en GWh) :

Énergie	2021	2030	2050
Biomasse thermique	247,7	315,8	395,7
Biogaz	15,7	106,6	264,4
Géothermie	19,9	46	84,6
Solaire thermique	1,2	4,9	20,7
Éolien	91,4	199,1	297,1
Photovoltaïque	20,4	57,6	138,9
Total	396,3	730	1 201,4

Source : PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

L'énergie éolienne

Le fonctionnement d'une éolienne



Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. Leurs nacelles pivotent automatiquement afin que le rotor soit placé face au vent. Les pales captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor). L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un générateur, situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.

Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie¹ qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire¹.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

Les éoliennes sont démontées complètement et leurs fondations démantelées avant remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc. Aujourd'hui, une éolienne est recyclée à plus de 95 % en fin de vie².

1. ADEME
2. Code de l'environnement,
Arrêté du 11 juillet 2023

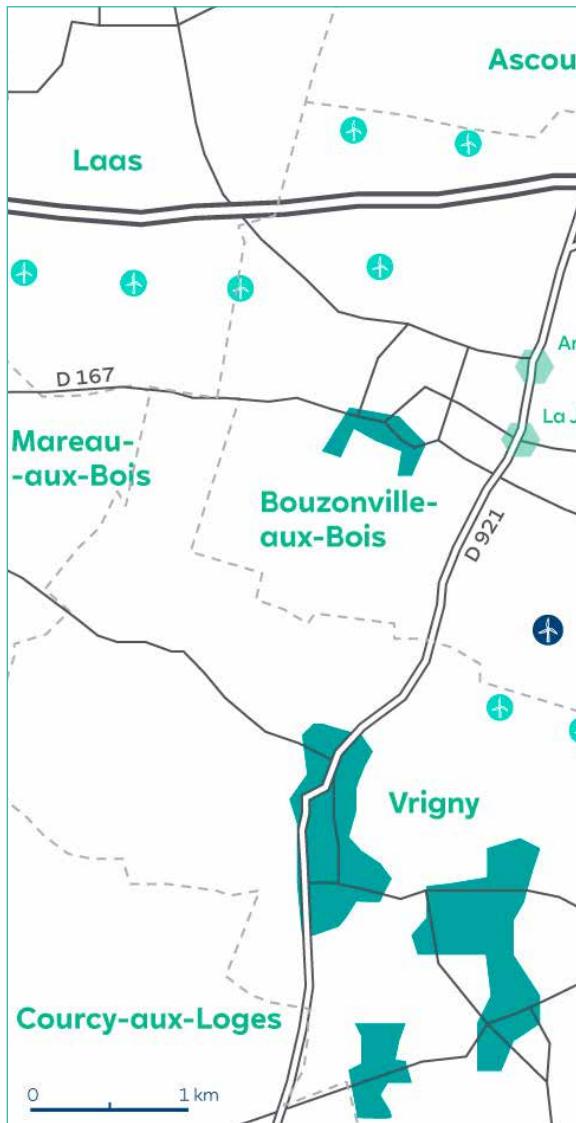
Les caractéristiques du projet éolien de la Maison des Champs

Le projet éolien de La Maison des Champs s'inscrit dans une dynamique territoriale engagée de longue date. Les premières réflexions ont été initiées dès 2018, et la commune a officialisé son soutien au projet par une délibération favorable en février 2022. Le dossier a été déposé en Préfecture et est en cours d'instruction depuis mai 2024.

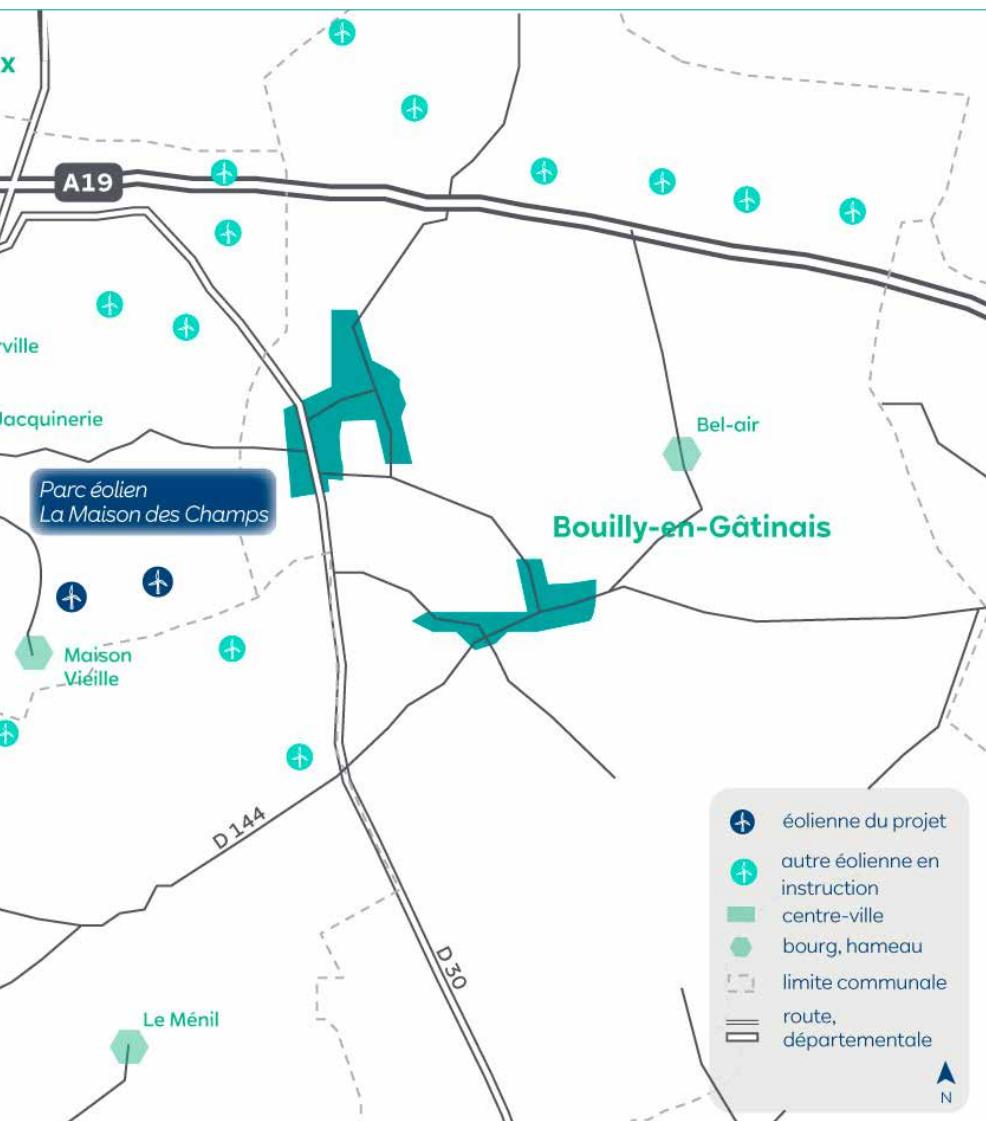
3
ÉOLIENNES
D'UNE PUISSE UNITAIRE
MAXIMALE DE 5.9 MW SOIT
UNE PUISSE TOTALE DE 17,7 MW.

180
MÈTRES
HAUTEUR TOTALE
MAXIMALE DES ÉOLIENNES
EN BOUT DE PALE.

7300
FOYERS
UNE PRODUCTION
ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE
À LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE 7 300 Foyers
(CHAUFFAGE COMPRIS), POUR
UNE PRODUCTION ESTIMÉE
À 32,1 GWH PAR AN.



Sa réalisation s'inscrit dans un paysage énergétique en évolution, puisqu'il intervient alors que quatre autres projets développés par Neoen, PNE (ex : WKN), Total Energies et TTR sont simultanément en phase d'instruction sur les communes avoisinantes de Vrigny, Bouzonville-aux-Bois, Laas et Bouilly-en-Gâtinais.



L'insertion paysagère du projet éolien



Photomontage 1 : depuis la sortie sud du bourg de Bouzonville-aux-Bois



Photomontage 2 : entre le bourg de Bouilly-en-Gatinais et Verrines, sur la D167



Photomontage 3 : entre les lieux-dits Pré-Lançon et la Croix Allard à Vrigny



L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études indépendant Ouest Am.' Celui-ci a analysé l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques ou de sites emblématiques, relief, géologie, hydrographie, etc. Un total de 53 photomontages a été réalisé.



Afin de garantir une analyse la plus complète et réaliste possible, cette évaluation a notamment intégré l'insertion paysagère simultanée des autres projets au même stade de développement sur le territoire. Ainsi, 6 photomontages supplémentaires prenant en compte les projets portés par Total Energies, Neoen et PNE (ex-WKN) ont été produits et inclus dans notre volet paysager.



L'insertion paysagère du projet éolien



Photomontage 4 : depuis la sortie sud d'Ascoux, sur la D921



Photomontage 5 : depuis la D30, au niveau du Bois aux Loups



Photomontage 6 : depuis la sortie ouest de Courcelles-le-Roi, aux abords du château inscrit



Pour plus d'informations,
flashez ce QR code
ou rendez-vous sur :
[https://lamaisondeschamps.
projet-eolien.com/
implantation/](https://lamaisondeschamps.projet-eolien.com/implantation/)



Les études du projet

L'étude environnementale



Le volet environnemental de l'étude d'impact repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Les inventaires de cette étude ont été réalisés en 2022-2023, sur un cycle biologique complet (un an) par le bureau d'études indépendant IEA.



Busard Saint-Martin / © Kositoes



Faucon Crêcerelle / © Andreas Trepte

Avifaune (oiseaux) : les observations du site font état de la présence de plusieurs espèces sensibles à l'éolien par la perturbation de leur environnement, dont la Linotte Mélodieuse et le Bruant des roseaux.

Deux espèces ont également été identifiées pour des risques de collision avec les éoliennes en phase exploitation : le Faucon Crêcerelle et le Busard Saint-Martin.

Ces résultats sont cependant conformes à ce qui est classiquement rencontré sur ce type de territoire. Afin de réduire ces risques, plusieurs mesures sont prises : éloignement de tout zonage environnemental en s'implantant dans un espace à dominante agricole, adaptation du planning des travaux pour éviter les périodes sensibles, limitation de l'attractivité des plateformes et de l'emprise du projet afin de ne pas attirer les rapaces.

Chauves-souris : la Noctule de Leisler, La Nocule Commune et la Pipistrelle Commune sont notamment présentes dans le secteur étudié, ce que révèlent 234 nuits d'écoutes réalisées. Pour réduire les risques de collision ou barotraumatisme, un plan de bridage a été défini : à certaines périodes de l'année et dans les conditions propices aux sorties des chiroptères, les éoliennes seront arrêtées.

Sols : la zone d'implantation est majoritairement occupée par de grandes cultures. Le ruisseau du Serin, un fossé végétalisé intermittent, traverse le site. Des sondages pédologiques manuels ont confirmé l'absence d'autres zones humides dans l'emprise du projet. La conception du projet intègre l'évitement de ces milieux sensibles pour prévenir tout impact.

Un chantier et un parc très suivis : durant la construction du parc éolien, un écologue sera mandaté pour réaliser un suivi écologique du chantier et veiller au respect du cahier des charges environnemental (prévention des impacts, remise en état...). Durant la phase exploitation, des contrôles et suivis écologiques seront réalisés dans l'année de mise en service, puis à échéance régulière.

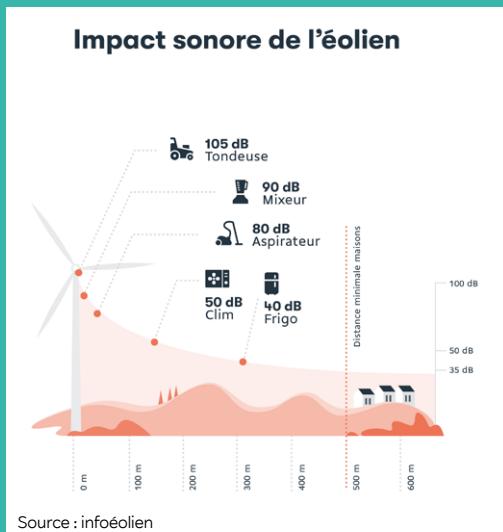
L'étude acoustique 🔊

Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études indépendant Sixense Engineering à l'Automne 2023.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : l'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : l'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

Un plan de bridage est donc prévu et permettra le respect à tout moment des critères réglementaires. Celui-ci sera contrôlé dans l'année de mise en service, et renforcé si des dépassements étaient malgré tout constatés.



L'étude de vent ☀️

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien : choix du modèle, nombre, implantation. Un mât de mesure de 125 mètres a été installé en mai 2022. Il est équipé de plusieurs types d'instruments de mesures, à différentes hauteurs : des girouettes (direction du vent) et anémomètres (vitesse du vent). Des micros à ultra-sons y ont également été installés durant certaines périodes de l'année, afin de compléter les données de l'étude faune et flore sur l'activité des chauves-souris en altitude. Le mât de mesure a été désinstallé au mois de juillet 2024.



Mât de mesure / © RWE

Les retombées pour le territoire

Le mot du chef de projet



L'enquête publique constitue une étape majeure pour ce projet éolien, initié en 2018, et fruit de longues études. Il s'agit du projet le plus adapté pour tirer partie de la bonne ressource en vent dont bénéficie le Loiret, tout en respectant son environnement. Si le débat politique national autour de l'énergie fluctue selon les rapports de force, le gestionnaire de réseau (RTE) rappelle l'importance de poursuivre le développement des énergies renouvelables. La France ne peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre sans remplacer l'usage d'énergies fossiles par de l'électricité. Ce projet contribue à cette dynamique indispensable. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique.

Florian Letondeur, chef de projet

Des mesures compensatoires et d'accompagnement



Un atelier de travail avec le conseil municipal a permis de coconstruire des projets



Enfouissement
des lignes électriques
sur les routes principales du bourg
de Bouzonville-aux-Bois



Modernisation
de l'éclairage public du bourg
de Bouzonville-aux-Bois



Mise en place d'une bourse
aux arbres pour les riverains volontaires
(mesure commune avec le projet
éolien riverain en développement
de Total Energies)

Les retombées fiscales annuelles pour vos collectivités



Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

COLLECTIVITÉS	RETOMBÉES FISCALES
Commune de Bouzonville-aux-Bois	29 600 € / an
Communauté de Communes du Pithiverais	78 700 € / an
Département du Loiret	49 200 € / an

Estimations réalisées pour 3 éoliennes de 5,9 MW sur la base des dispositions fiscales en vigueur

La création d'emploi



Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.



Illustration : Muriel Van Frachem

Vos questions... nos réponses

Pourquoi implanter de nouvelles éoliennes alors que quatre autres projets sont déjà prévus sur le secteur ?

Le projet éolien de la Maison des Champs porté par RWE a été pensé pour s'intégrer de façon cohérente et mesurée dans le territoire, en tenant compte, dès l'origine, des autres projets en développement. Le projet éolien de la Maison des Champs porté par RWE se limite à trois éoliennes suivant une implantation linéaire, adaptée au paysage de Bouzonville-aux-Bois. C'est seulement ce projet éolien de la Maison des Champs qui est présenté en enquête publique du 6 janvier au 10 février 2026.

Dès le début, nous avons travaillé en étroite concertation avec la commune, en associant le conseil municipal à la définition des mesures de compensation, notamment l'enfouissement des lignes électriques dans le bourg. Par ailleurs, nous avons collaboré avec les autres développeurs éoliens pour réaliser une étude paysagère complémentaire. Celle-ci a permis d'évaluer les effets visuels cumulés des 17 éoliennes des quatre projets les plus avancés, sur les sept localités suivantes : Bouzonville-aux-Bois, Vrigny, Bouilly-en-Gâtinais, Verrines, Ascoux, Laas et Mareau-aux-Bois. Cette approche collective vous permet d'avoir une vision d'ensemble des projets éoliens en cours d'instruction sur le territoire.

Où seront raccordées les éoliennes du parc éolien de La Maison des Champs ?

Le raccordement des éoliennes se fait via des postes de livraison, qui servent de jonction entre le câblage privé des éoliennes, et le réseau public, généralement géré par Enedis. Le gestionnaire de réseau se charge de raccorder l'énergie qui arrive aux postes de livraison, jusqu'au poste source disponible le plus proche. Pour le projet de la Maison des Champs, le poste source le plus proche sera celui prochainement installé sur la commune de Dadonville nommé « Loiret 1 ».

Quel type d'éoliennes allez-vous implanter ?

Les éoliennes mesureront 180 mètres en bout de pale au maximum et présenteront une puissance unitaire de 5,9 MW. Au moment de la construction du parc, les différents fournisseurs d'éoliennes seront mis en concurrence afin que nous puissions implanter les aérogénérateurs les plus adaptés aux enjeux identifiés. À titre de comparaison, les éoliennes raccordées en 2023 du parc éolien de Neuville-aux-Bois mesurent 150 mètres de hauteur en bout de pale, et celles autorisées en 2022 du projet de Bois de Chaumont sur les communes de Beaune-la-Rolande et Barville-en-Gâtinais mesureront 162 mètres.

Quels sont les avantages de l'éolien par rapport à d'autres sources d'énergie ?

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une source d'énergie propre pendant sa phase d'exploitation. Par ailleurs, l'implantation de parcs éoliens en France présente plusieurs autres avantages significatifs. Tout d'abord, elle participe à la diversification du mix énergétique, ce qui assure une sécurité renforcée de notre approvisionnement en énergie. L'éolien renforce également l'indépendance énergétique du pays, car il ne requiert pas l'importation de combustibles pour son fonctionnement. Enfin, dans les périodes de forte demande énergétique, notamment en hiver, les conditions météorologiques favorables (vents réguliers) garantissent une production d'énergie stable et continue.

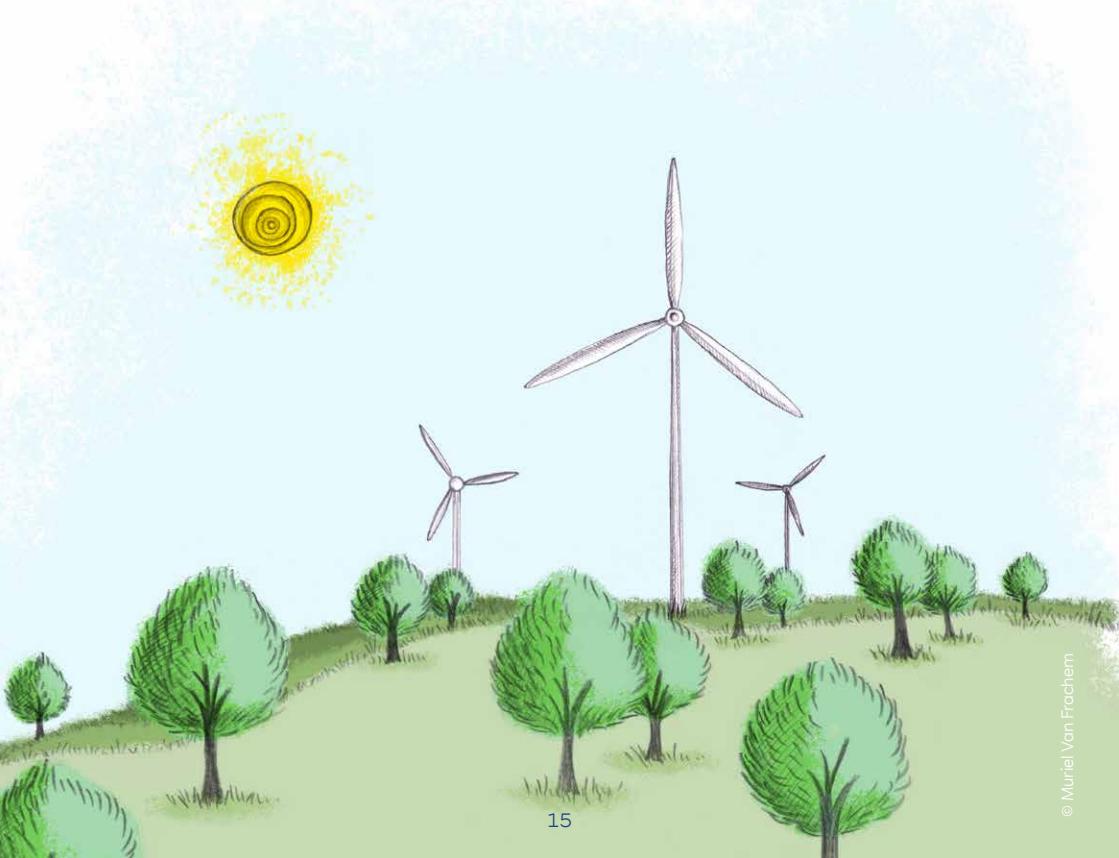


Les éoliennes ont-elles un impact sur la valeur de l'immobilier ?

Les facteurs exerçant une influence sur la valeur d'un bien immobilier sont nombreux et divers d'un territoire à l'autre. Dans une étude réalisée en 2022, la Chambre des Notaires et l'ADEME démontrent que la présence d'éoliennes sur le territoire n'impacte ni la valeur des biens immobiliers ni le marché immobilier local. Au cours d'un projet éolien, l'implantation est, par ailleurs, scrupuleusement étudiée afin d'engendrer le moins d'impacts possibles. De plus, l'exploitation d'un parc éolien engendre des retombées fiscales qui bénéficient directement aux collectivités et à la commune d'accueil, leur permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de redynamiser le territoire.

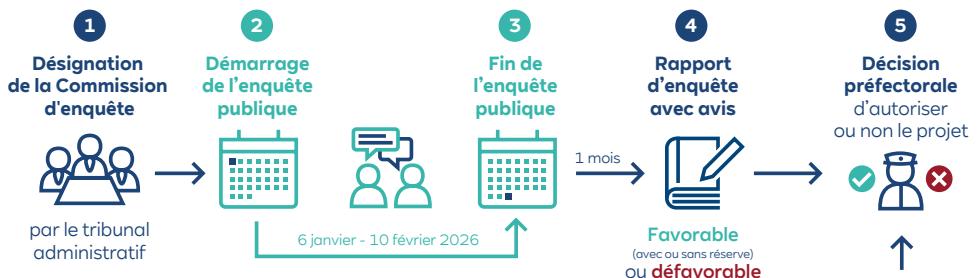
À qui incombe le démantèlement du parc éolien et qui le finance ?

La loi impose à l'exploitant du parc, dans ce cas RWE, le démantèlement des éoliennes et la remise en état du terrain. Selon la réglementation, l'exploitant du parc doit, avant la mise en service du parc, constituer et justifier auprès de la préfecture les garanties financières nécessaires au démantèlement qui s'élèvent à 75 000 € par éolienne d'une puissance d'au moins 2 MW + 25 000 € par MW supplémentaire. Ces fonds sont bloqués et uniquement à la disposition du préfet. Ainsi, en aucun cas, le propriétaire du terrain ou la commune d'accueil d'un parc éolien ne seront responsables financièrement du démantèlement.



Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets éoliens. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire est pris en compte par le préfet dans sa décision finale. Pour le projet éolien de La Maison des Champs, elle se tiendra du 6 janvier au 10 février 2026.



Comment participer ?



Via le registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-maison-des-champs>



Par courrier électronique à l'adresse :
projet-eolien-maison-des-champs@mail.registre-numerique.fr



Via le registre en Mairie de Bouzonville-aux-Bois
(ou sur papier libre déposé en Mairie)



Cinq permanences tenues par la Commission d'Enquête dans la salle communale de Bouzonville-aux-Bois, à côté de la mairie :

- Mardi 6 janvier 9h30 - 12h30
- Jeudi 15 janvier 14h30 - 17h30
- Samedi 24 janvier 9h30 - 12h30
- Vendredi 30 janvier 14h30 - 17h30
- Jeudi 5 février 14h30-17h30
- Mardi 10 février 14h30 - 17h30

Avis des conseils municipaux



Toutes les communes
dans un périmètre
de 6 km autour du projet

Calendrier prévisionnel



Contact

Florian Letondeur

Chef de projets éoliens

florian.letondeur@rwe.com